

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2023-285 DU 19 AVRIL 2023 PORTANT EXTENSION ET ADAPTATION À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, À LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX ÎLES WALLIS ET FUTUNA DE DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À LA SANTÉ - (N° 2349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS7

présenté par
Mme Reid Arbelot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Au VII de l'article L. 1541-3 du code de la santé publique, après le mot : « agrément » sont insérés les mots : « ou du certificat de conformité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction pour lisibilité : Les mots remplacés ne correspondent pas aux mots exacts de l'article L 1115-1.

Cet amendement a été travaillé avec le gouvernement de la Polynésie française.